

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) de FOUJU et MOISENAY du 8 juin 2023

L'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) exploitée par la société Routière de l'Est Parisien (REP - groupe VÉOLIA Propreté) comprend deux sites. Le site de Fouju de 15 hectares en exploitation avec une **fermeture prévue le 31 décembre 2024** et le site de Moisenay de 6,6 hectares suivi en post-exploitation depuis 2014 jusqu'en 2024.

Le site de Fouju de 15 hectares regroupe :

- une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), autorisée pour un apport maximal annuel de 85 000 tonnes ;
- une unité de valorisation énergétique (UVE) des biogaz, mise en service en mars 2009,
- une unité de stockage et broyage du bois, mise en service en mai 2010 (récépissé de déclaration du 27 octobre 2009) ;
- une unité de traitement des lixiviats par osmose inverse.

La problématique des odeurs pour les habitants de Blandy-les-Tours, Fouju et Moisenay a été examinée. Il a été précisé que les odeurs peuvent effectivement être plus prononcées lors :

- de la mise en place des ouvrages de captage des futurs biogaz ;
- des phasage dans l'exploitation d'un casier sur lequel des forages et des tranchées dans les déchets sont effectués pour y entreposer des drains noyés dans un massif drainant ;
- des apports de matières fermentescibles des ordures ménagères résiduelles ;
- de vagues de brouillard.

Quant aux odeurs derrière la torchère il est précisé que le souffre est filtré par charbons actifs avant la mise en fonctionnement des moteurs.

Le site de Moisenay de 6,6 hectares en post-exploitation depuis 2014 et ce pour 10 ans

Ce site est recouvert de 1,80 m de terre entre la terre arable et la géomembrane. Véolia y pilote un contrat d'entretien d'espace vert visant à éviter une éventuelle repousse des arbres.

À la demande de la municipalité de Moisenay, **un projet photovoltaïque**, en cours d'étude, devrait être implanté d'ici 4 à 5 ans sur l'ensemble du site.

Une discussion est engagée avec Véolia et le SDESM (Syndicat Des Énergies de Seine-et-Marne) en vue de créer une société mixte (SAS). L'avis des Domaines et de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux ont été sollicités.

La SAS répondra aux appels d'offre de Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) au regard des prix réglementés par l'État. La production devrait couvrir plus que le village de Moisenay. La commune est propriétaire de la parcelle et devrait en tirer une location par un bail commercial et une redevance annuelle sans retour à l'habitant ni à la commune qui devra revendre sa production à EDF. L'État et Véolia auront un droit de regard sur la forme et l'encrage des panneaux photovoltaïques. Le conseil municipal de la commune va délibérer prochainement pour valider la création d'une société mixte. Des réunions d'information du public seront organisées. Ce projet fera l'objet d'un dépôt de dossier de demande d'autorisation environnementale soumis à enquête publique.